

Réussir la transformation progressiste de l'École

Sommaire

La démarche qui nous anime	Page 2
Défendre et transformer l'école maternelle	Page 3
Ateliers collectivités territoriales	Page 6
Éléments pour une réflexion sur le rôle des collectivités territoriales et des élus en matière d'éducation nationale	Page 6
Une école de l'égalité, de la justice et de la réussite pour tous : un élément d'un projet de société à visée communiste	Page 9
Éléments de bibliographie	Page 11
Inscription au Forum National du 5 novembre 2005	Page 11

5 novembre 2005

Forum national

Quels leviers politiques pour la transformation progressiste de l'école ?

Voir les détails page 11

édito

Le souffle du 29 mai marque la rentrée. La volonté unitaire, la force des attentes exprimées placent toutes la gauche devant ses responsabilités.

La brutalité des coups portés par la nouvelle équipe gouvernementale, l'ensemble de l'actualité nous interpellent sur l'urgence et le haut niveau des réponses à apporter dans tous les domaines : l'école bien sûr, que le gouvernement n'a pas épargnée et qui reste tributaire de la réforme Fillon demeurent, mais aussi le logement, le pouvoir d'achat, l'emploi...

Les communistes doivent décliner leurs ambitions : inséparablement créer les conditions de résister à la politique impitoyable de Chirac/Villepin/ Sarkozy et travailler à un rassemblement majoritaire pour rompre avec les logiques libérales. Cela suppose de faire grandir la dynamique citoyenne qui a prévalu dans la campagne référendaire, dans un rapport nouveau : mouvement social, résistance, débat et élaboration de contenus pour définir une alternative politique.

Dans cet esprit, notre projet pour l'école et la proposition de loi constituent des outils sérieux dans le débat citoyen pour co-élaborer un projet de transformation progressiste de l'école. De nombreux participants aux débats des réseaux école à la fête de l'Humanité ont montré leur intérêt pour ces documents et ont notamment exprimé leur satisfaction de voir le parti communiste reprendre l'offensive sur le terrain des idées et du projet politique.

Nous voulons dynamiser le débat à gauche pour une alternative véritable au libéralisme, afin d'éviter une énième alternance à notre peuple. Cela implique un débat public sur les contenus d'une politique de transformation. Nous avons besoin de lancer le débat populaire pour répondre à la question : quelles solutions, quels programmes ?

Comme le disait Marie George Buffet au conseil national de rentrée "La droite a tellement démoli, qu'il faudra mettre la barre haute pour le projet de la gauche"

Au centre de ces débats, nous voulons mettre l'école, c'est un appel à tous les réseaux à organiser, dans les communes et les départements, des forums pour une transformation progressiste de l'école et de nous retrouver nombreux, le 5 novembre au forum national : citoyens, acteurs de l'école, syndicalistes, associatifs, politiques.

Bernard Calabuig

Membre du CEN du PCF

Responsable des réseaux école

La démarche qui nous anime !

Intervention de Bernard Calabuig au débat école fête de l'Humanité 05

La rédaction du projet communiste pour l'école est le résultat d'une année de travail des réseaux école du parti communiste. Ce projet comble un vide dans le sens où il répond à une demande forte de syndicalistes, de progressistes....

Le parti communiste a été de tous les combats pour la défense de l'école publique. Il était nécessaire d'indiquer un sens, de contribuer à ouvrir des perspectives. Il y a eu le plan Langevin – Wallon, qui a constitué un apport extraordinaire en son temps et encore aujourd'hui. A la fin des années 60 le parti communiste avait rédigé un projet qui s'inscrivait dans la démarche programmatique de l'époque et depuis plus rien.

Certes la commission école et plus récemment les réseaux ont élaboré des propositions mais, à aucun moment, nous n'avons actualisé une pensée globale pour l'école. C'est ce travail qui a été entrepris.

Ce projet émane d'une réflexion collective Une rencontre nationale avec 250 participants, le 8 novembre 2003 en constitue le point de départ, elle a été suivie par des auditions, des tables rondes, thématiques, des dizaines de débats décentralisés, des PV de réunions, des contributions collectives et individuelles, bref ce bouillonnement a permis d'aboutir à ce projet politique, qui a été décliné en proposition de loi déposé par nos parlementaires au Sénat.

Nous ne voulons pas camper sur le statu quo en limitant notre intervention à la défense de l'existant. Peut-être les offensives et déferlantes libérales de ces dernières décennies nous ont-elles conduit à une position défensive, se résumant à cantonner l'action communiste à la défense des moyens du service public. Or si le combat pour la défense du service public, pour les moyens restent d'une brûlante actualité, la transformation du système, afin qu'il puisse répondre aux défis de notre époque, constitue un enjeu d'une extrême importance. La définition des missions de l'école, d'un haut niveau de culture commune pour tous, et la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire sont des questions de première importance pour le devenir même de la société.

Le texte qui vous est proposé ne répond pas en détail à toute la complexité de la question posée par le sujet, il prend le parti de contribuer à fonder

une pensée progressiste pour l'école, il se projette dans une visée communiste d'émancipation humaine, d'une école de la réussite, de l'égalité, de la justice.

Un projet communiste pour l'école n'est pas la formulation détaillée de propositions que les communistes peuvent faire pour répondre à l'ensemble des problèmes. Certes, il y a aussi beaucoup de propositions dans le texte mais la prise de parti que nous avons eue est davantage d'indiquer des grands axes que les communistes suggèrent pour que toutes les réponses se construisent collectivement.

Il vise, et c'est certainement le plus important à nourrir une démarche, de co-élaboration, d'appropriation d'un contenu transformateur.

Aujourd'hui quelle suite donner à cette démarche ? Ce projet n'est pas à prendre ou à laisser, nous ne sommes pas dans une démarche de ralliement. Il est l'apport du parti communiste français au débat citoyen pour co-élaborer un projet de transformation progressiste pour l'école.

Nous disons, voilà notre point de vue mais, syndicalistes, associatifs, autres forces politiques de gauche, vous avez aussi des propositions, un point de vue, ouvrons le débat.

Une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'articulation du social et du politique

Nous ne nous résignons pas à une situation où le social exprime des demandes, au politique voire à l'Etat de formuler les réponses. Certes les fonctions des uns et des autres ne se confondent pas, il est normal que le politique donne des réponses et même une vision de la société, il y a bien une distinction des fonctions. Mais en même temps, l'imbrication croissante de l'économique, du social, du politique et du culturel, interdit de penser séparément chaque domaine.

C'est dans le droit fil de cette pensée que nous avons pris l'initiative d'organiser le 5 novembre prochain un grand forum d'ampleur nationale, ouvert à toutes les forces politiques de gauche, syndicales, associatives, et bien sûr aux citoyens et acteurs de l'école, pour ouvrir le chantier de la transformation progressiste de l'école.

Défendre et transformer l'école maternelle

Christine Passerieux – GFEN

L'école maternelle joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités.

Les enfants qui entrent à l'école maternelle rencontrent de nouvelles pratiques sociales très spécifiques, revêtant un caractère d'étrangeté pour nombre d'entre eux, particulièrement ceux qui sont issus des classes populaires et ne sont pas d'emblée en connivence culturelle avec l'école¹. Ils sont confrontés à des pratiques langagières, des normes, des codes, des attentes qui ne leur sont pas familiers.

Les pratiques sociales dans le milieu scolaire visent conjointement à :

- la construction de l'enfant qui, si elle se fait dans des interactions étroites avec ses milieux², l'engage dans une nouvelle socialisation où il doit se déprendre de ses repères familiaux et mettre en place de nouvelles relations interpersonnelles sur de nouveaux objets.
- la construction de savoirs qui sont différents voire étrangers au déjà connu et inscrivent chaque élève dans un rapport anthropologique à son univers : entrer dans l'aventure humaine du savoir c'est comprendre le monde dont on hérite pour, à son tour, agir sur lui.
- la compréhension de ce qu'est l'école, le sens des activités qui y sont menées et la spécificité des modes d'apprendre qu'elle propose : ce sont les modalités de rencontre avec les objets de savoir, avec les autres qui permettront ou non la mise à distance du milieu d'origine et l'émancipation symbolique nécessaire au développement de chacun.

Actuellement, et comme de nombreux travaux l'attestent, tous les élèves ne bénéficient pas de la même manière d'une école maternelle qui reste la

grande absente des préoccupations ministérielles depuis Luc Ferry. A l'école maternelle les écarts se creusent et des différenciations ségrégatives s'instaurent qui touchent majoritairement les enfants issus des milieux populaires. Face au désarroi des enseignants, à l'inquiétude des parents, à l'exclusion précoce de nombreux élèves, le projet de loi Fillon accorde dix lignes à ce qui devrait être une des premières priorités d'un ministre qui affirme vouloir créer les conditions de la démocratisation de l'école. Il y a là un positionnement réellement inacceptable.

Quelles conceptions de l'élève et de ses apprentissages ?

« Dotée d'une identité originale, l'école maternelle se distingue de l'école élémentaire par la pédagogie qu'elle met en œuvre. C'est d'abord par l'expérience sensible, l'action et la recherche autonome que l'enfant, selon un cheminement qui lui est propre, y construit ses acquisitions fondamentales ». Il est certes question de construction, de cheminements propres qui montrent que les travaux de la recherche universitaire et les idées de l'éducation nouvelle sont pris en compte par les textes ministériels, comme on pouvait déjà le lire dans les programmes de 2002. Mais si l'on en garde la lettre, l'esprit peut y être inquiétant :

→ dans les dix lignes du projet, il est question de l'enfant et non de l'élève, sans que soient interrogées les modalités de passage de l'un à l'autre. Or ce passage n'est pas naturel mais bien socialement construit : à la maison, dans les milieux en connivence culturelle avec l'école ; à l'école maternelle, dont c'est alors la responsabilité, pour les enfants qui sont dans un rapport d'étrangeté à l'école et n'en maîtrisent pas les enjeux. C'est une des missions spécifiques de l'école maternelle que de permettre à tous d'entrer dans un rapport au savoir qui en permette la construction.

→ l'affirmation d'une spécificité pédagogique mérite d'être interrogée d'autant qu'elle renvoie à l'expérience, l'action, la recherche autonome. L'expérience est incontournable mais c'est bien sa mise à distance, le dépassement du vécu qui permettent que se construisent des modèles de

¹ Ecole et savoirs dans les banlieues et ailleurs Bernard Charlot Jean-Yves Rochex Elisabeth Bautier Colin 1992

² Henri Wallon. L'enfant et ses milieux Elisabeth Bautier Jean-Yves Rochex Hachette éducation 1999

représentation du monde. L'action est une modalité indispensable de l'apprentissage mais qui devient de l'activisme si elle n'est pas formalisée car elle ne permet seule les premières conceptualisations. C'est l'un des facteurs de discrimination actuellement à l'école maternelle. Quant à la recherche autonome elle ne se décrète pas mais se construit. D'où l'importance de la formation des maîtres dont les pratiques ne peuvent jamais être réduites à l'application de théories ou à l'exécution de « bons gestes professionnels ».

→ Les *acquisitions fondamentales* à construire à l'école maternelle ne sont pas définies. Quelques lignes plus loin il est question des *apprentissages de l'école maternelle* qui préparent aux *premiers apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire*. Que sont ces acquisitions fondamentales qui ne sont pas des apprentissages fondamentaux. Cela renvoie-t-il dans le texte aux savoir-faire et savoir-être, à l'éducation à la rigueur morale et au sens de l'effort ou sur l'autre versant d'une même pente à la « primarisation » du cycle 1 ?

La scolarisation ou l'entrée dans la culture

L'accueil des enfants de deux ans reste assurée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Cette déclaration ne recouvre pas la réalité car la scolarisation des enfants de deux ans régresse. Mais quels que soient les questionnements qui demeurent quant à la pertinence d'une scolarisation « précoce », c'est la scolarisation des élèves (et non leur accueil) qui peut permettre à l'école maternelle d'être une école à part entière.

Surtout lorsque la fonction d'accueil s'accompagne du mensonge social qu'est « l'égalité des chances » dont Henri Wallon dénonce la nature individualiste : « poser que tout homme, tout enfant, quelle que soit son origine sociale, doit pouvoir, s'il en a les mérites, arriver aux plus hautes situations, aux situations dirigeantes »... « est en fait une conception qui reste individualiste en ce sens que, si les situations les plus belles sont données aux plus méritants, il n'y a pas à tout prendre, une élévation sensible du niveau culturel pour la masse du pays »³. Et puis tous les enfants n'entrent pas dans les mêmes conditions à l'école maternelle dont le rôle est de travailler à ce que les différences ne deviennent pas inégalités. Les scolariser c'est leur permettre d'acquérir les normes, habitudes,

³ L'éducation nouvelle et la réforme de l'enseignement », Pour l'ère nouvelle, n° 1, 1946, cité in Gaston Mialaret, Le Plan Langevin-Wallon, PUF 1997

comportements inhérents à leur statut d'élève, c'est aussi les faire « entrer dans les modes spécifiques d'apprendre, de faire avec le langage, de penser le monde et les autres »⁴, provoquer l'envie de s'éloigner du familier pour affronter l'étrangeté.

A l'école maternelle, comme à tout niveau de la scolarisation, scolariser c'est ouvrir à la culture c'est-à-dire permettre à de jeunes enfants de se confronter à l'altérité pour « entrer dans des valeurs, dans des compétences et des savoirs »⁵ nouveaux. Car la question qui est posée, et ce dès la première année de scolarisation, est bien ce qu'il adviendra de ce sujet qu'est l'enfant qui devient élève, au-delà de ce qu'il fait, réussit, apprend à l'école et de l'école. Cet au-delà revêt un caractère identitaire, au sens de construction d'une identité singulière dont on sait qu'elle se construit dans des rencontres, des situations que chacun appréhende en fonction de sa propre histoire. Une des missions de l'école maternelle c'est, en prenant en compte la diversité des élèves, l'appropriation par chacun des savoirs, des outils intellectuels qui lui permettront de ne pas rester assigné à ses origines, de s'en émanciper. Les premières années sont déterminantes pour que se construisent le sens de l'école et des apprentissages. C'est grâce à la mise en place de valeurs de solidarité et de coopération plutôt que dans la valorisation des plus « méritants » ou des plus « talentueux » que les élèves s'autorisent à se risquer hors des chemins qui leur sont familiers, élaborent un pouvoir d'action et de réflexion.

Prévention et personnalisation de l'enseignement

La personnalisation de l'enseignement (différenciation / individualisation), pilier du projet de loi, est une adaptation aux différences entre élèves, posées comme naturelles alors qu'elles sont des constructions sociales. L'adaptation, on le sait, est toujours une approche de la difficulté pensée en termes de manques (manque d'investissement, manque d'intérêt, manque de vocabulaire) qui inscrit insidieusement les réponses pédagogiques dans une logique de compensation où lutter contre l'échec ce serait combler, remplir, compenser, soutenir... de la déficience, de l'a-normal. Souvent à l'insu même des enseignants qui ont le souci d'aider leurs élèves à réussir.

⁴ Elisabeth Bautier préface de « Les chemins des savoirs en maternelle » Libratti, Passerieux Chronique Sociale 2000

⁵ L. Guibert « L'entrée dans la culture : le rôle de l'école maternelle in coord. Baudelot, Rayna les bébés et la culture Eveil culturel et lutte contre les exclusions l'Harmattan 1999

Les derniers travaux du groupe maternelle ESCOL⁶ montrent en particulier combien l'adaptation des enseignements à chacun, l'individualisation des apprentissages a des effets ségrégatifs forts sur les élèves issus des milieux populaires car elle s'accompagne d'une baisse des exigences, d'une forte dépendance affective et cognitive des élèves fragiles à l'égard de l'enseignant. La disparition progressive des situations collectives de recherche, de réflexion, d'apprentissage de notions au profit d'un travail individuel sur papier prive les élèves d'un conflit socio-cognitif sans lequel ils sont condamnés à demeurer là où ils en sont de leurs apprentissages.

Par ailleurs le texte affirme que l'école *doit aussi s'efforcer de repérer les déficiences, troubles et handicaps pour en permettre une prise en charge précoce*. Le Crésas⁷ a dénoncé depuis longtemps la psychologisation et la médicalisation des difficultés à l'école maternelle où sont massivement signalés les élèves issus des milieux populaires : on interroge alors la difficulté du point de vue des individus qui la vivent, comme inhérentes à eux-mêmes et dont ils assument seuls la responsabilité sur des modes qui ne mettent pas en cause l'école et ses modes de transmission des savoirs.

Une préparation à l'école élémentaire

« Les activités de grande section consolident les apprentissages de l'élève en même temps qu'ils préparent aux premiers apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire. »

Penser l'école maternelle comme étroitement propédeutique à l'école élémentaire, c'est ne pas prendre en compte la notion de processus tant dans la construction du sujet que de ses apprentissages. C'est aussi penser que grandir, sortir de l'état d'enfance et du statut d'élève, c'est progressivement assimiler du déjà là, des savoirs pré construits ; c'est s'adapter au monde tel qu'il existe. Dans cette logique existeraient des « pré sujets », des « pré savoirs » (les apprentissages premiers en opposition aux apprentissages fondamentaux tels que définis par le découpage en cycles de l'école primaire française) et donc des « préapprentissage » avec leur cortège de « pré requis » chers à l'école maternelle, indispensables à l'entrée dans de « vrais » apprentissages.

Cela signifierait que les premiers balbutiements ne relèvent pas du langage chez le bébé, ni le déplacement à quatre pattes de la marche. Or quand un enfant invente le mot « délumer » en lieu et place d'éteindre, non seulement il est dans le

langage mais aussi dans une compréhension (certes non explicite) du fonctionnement de la langue : il ne « pré parle » pas !

Penser l'école maternelle comme l'une des étapes des apprentissages fondamentaux, lève une ambiguïté quant au statut des contenus d'apprentissage, qui n'est pas sans incidence sur le regard que portent les enseignants sur leurs pratiques autant que sur les élèves.

Parler pour penser...

L'école maternelle contribue à former la personnalité de l'élève et à construire une structuration du langage. Là encore le message prend un caractère sibyllin. Or le langage est, comme le dit Elisabeth Bautier, le lieu même de la stigmatisation des différences sociales. Avant que de structurer, la mission de l'école maternelle est de permettre à tous les élèves, et en particulier ceux issus des milieux populaires, d'entrer dans de nouvelles pratiques langagières qui leur sont peu familières. Ils devront passer d'une pratique où le langage a une fonction utilitaire, dans l'immédiateté et le faire, le vécu et le relationnel à une pratique du langage où parler c'est surtout produire de la pensée avec les autres, construire un système de représentation du monde. Et c'est bien dans la pratique du langage, une pratique formalisée qu'ils vont le structurer. C'est à l'école maternelle qu'ils vont apprendre à catégoriser, analyser, comparer, organiser, définir, expliciter, justifier. Sans ces pratiques ils seront en difficulté, et scolairement, et dans leur vie future.

L'école maternelle ne peut rester le parent pauvre du système éducatif car elle en est le fondement, particulièrement lorsqu'il s'agit de faire reculer l'échec. Pour cela il y a urgence à faire preuve d'ambition pour que tous les élèves entrent dans les apprentissages et osent s'aventurer dans les savoirs.

⁶ Sous la direction de Elisabeth Bautier recherche sur les facteurs de différenciation entre élèves

⁷ Centre de recherche

Éléments pour une réflexion sur le rôle des collectivités territoriales et des élus en matière d'éducation nationale

Remarque préalable

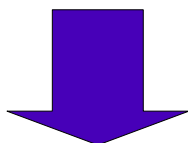
1. Cette question n'est pas nouvelle, les lois de décentralisation de 1983 /85 (lois Defferre) et de 2003/2004 (loi Raffarin) n'ont fait que poser avec plus d'acuité encore des problèmes que les élus locaux connaissent bien puisque les écoles primaires et maternelles ont toujours été propriété des communes qui en assurent la construction et l'entretien, financent l'essentiel des fournitures scolaires, le recrutement et la rémunération des personnels ATSEM¹ ainsi que le logement des instituteurs, l'état n'ayant à sa charge que la formation, le recrutement et la rémunération des personnels enseignants.

Il serait donc intéressant de commencer par un bilan critique de cette situation dans ses développements historiques et contextuels², notamment du point de vue qui nous intéresse ici, c'est à dire de la réalité des inégalités scolaires dont ont été (et continuent d'être)³ victimes les jeunes, ainsi que sur les politiques mises en œuvre par les élus communistes pour y remédier. Il y aurait là, sans aucun doute, une source de réflexions très utiles pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

2. Nous n'abordons pas ici la question de l'enseignement supérieur, qui pose des problèmes tout à fait spécifiques.

Les lois de décentralisation ont attribué des compétences nouvelles aux collectivités territoriales dans le second degré. Elles concernent pour l'essentiel des questions matérielles (construction et entretien des établissements, budget de fonctionnement, transports scolaires) et de plus, pour les régions, des champs de responsabilité directement ou indirectement liées à l'emploi (carte des formations, formation continue et apprentissage), thèmes à haute sensibilité politique. Mais en principe, les collectivités territoriales n'ont aucune compétence propre en matière éducative, les programmes et méthodes d'enseignement, la formation le recrutement et la gestion des personnels enseignants continuant de relever des compétences de l'état.

Ces compétences attribuées par les lois de



19 octobre 2005

Ateliers de travail

Quel rôle pour les collectivités territoriales et les élus en matière d'éducation nationale ?

De 14h00 à 18h00 - Place du Colonel Fabien

Inscription préalable

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

décentralisation ont été mises en œuvre tant bien que mal par les élus. Depuis près de 25 ans, des expériences existent donc, très diverses, allant de la réhabilitation d'un parc immobilier passablement dégradé au soutien plus ou moins déguisé à l'enseignement privé – notamment professionnel - en passant par diverses initiatives à caractère pédagogique et culturel . Il conviendrait, là aussi, de dresser un bilan objectif de cette diversité et de l'activité de nos élus..

La réalité est beaucoup plus complexe en effet que le simple énoncé des termes de la « responsabilité partagée » définie par la loi : outre l'obligation faite aux élus de trouver des compromis viables avec les services de l'état pour toute décision de leur compétence impliquant une affectation de personnels de l'état (carte scolaire...), rien n'interdit – au contraire, la loi les y incite - aux collectivités territoriales de proposer des actions à caractère éducatif, sportif et culturel aux élèves et enseignants des établissements que par ailleurs ils financent. Or on sait que « qui paie veut au moins participer aux décisions », et la tentation est naturelle de chercher à faire au mieux dans l'intérêt des populations qui vous ont élu... même s'il faut, pour ce faire, s'immiscer dans des domaines relevant de la définition des obligations statutaires et des garanties professionnelles des personnels de l'état, avec les risques d'incompréhension, voire d'opposition que cela comporte (Pb des CEL en Seine Saint Denis par exemple).

Nous nous trouvons ainsi de fait devant une multiplicité de situations différentes d'un département à l'autre, d'une région à l'autre, voire d'un établissement à l'autre. Bien entendu, les critères essentiels de différenciation sont liés d'une part aux capacités financières des collectivités concernées et d'autre part aux conceptions dont elles sont porteuses, consciemment ou pas, en matière éducative. On trouve de ce point de vue le pire et le meilleur, sans que cela recouvre nécessairement des clivages politiques, mais quoi qu'il en soit, et avec les meilleures intentions du monde, chacun contribue ainsi, à sa place et à sa manière, à détruire l'unicité du service public d'éducation nationale en accentuant les inégalités de traitement entre élèves sur le territoire national.

Le problème posé par le transfert des personnels TOS du second degré, imposé par la loi de décentralisation du gouvernement Raffarin et celui - différé devant l'importance de la mobilisation des personnels mais dont on sait que le projet de transfert est maintenu - des assistantes sociales scolaires, des infirmières scolaires et des CIO, voire des CPE, ne fait pas qu'ajouter à la charge financière des collectivités territoriales. Il est essentiel si on l'envisage sous l'angle de la

cohérence des stratégies éducatives mises en œuvre par les établissements scolaires et, de ce point de vue, doit constituer un élément supplémentaire dans la réflexion des élus. Il pose en effet encore plus brutalement la question centrale de la nature même de la politique éducative menée par la collectivité territoriale, de sa cohérence, mais aussi de l'unicité du service public d'éducation nationale⁴. Et cette situation est encore plus spectaculairement aggravée par les éléments de la loi Borloo dont le but essentiel est, à terme – au delà d' une simple tentative de redynamisation de l'apprentissage - de transférer aux collectivités locales la responsabilité du traitement de l'échec scolaire que le système éducatif national se révèle pour l'instant incapable de gérer.

Tout se passe, en réalité, comme si l'orientation politique fondamentale menée par les gouvernements successifs depuis les premières lois de décentralisation reposait sur une conception simple (simpliste !) de l'éducation : dissocier véritablement l'enseignement (la transmission des connaissances) dont la responsabilité continuerait d'incomber à la nation, (donc à l'état), de « l'éducation » (aux sens moral et culturel du terme) et de la formation professionnelle dont la responsabilité incomberait au « partenaires locaux », donc aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux familles. Cette problématique est redoutable car elle va tout à fait dans le sens que souhaitent, consciemment ou pas, la très grande majorité des personnels. Et il n'est sans doute pas exagéré d'avancer l'idée que, de ce point de vue, le projet Raffarin/L/Fillon/Borloo constitue bien un palier décisif dans la voie d'une réorganisation en profondeur de l'ensemble du système éducatif national dans une perspective régionale. D'où l'obstination du gouvernement Raffarin à « passer en force » malgré l'importance de la mobilisation de tous les partenaires du système éducatif sur cette question en 2003, (même si elle n'a pas eu toute la lisibilité médiatique souhaitable du fait de la conjonction de cette bataille avec celle, au même moment, sur les retraites).

3. Il convient enfin de réfléchir à ce que les lois en vigueur ouvrent comme champs d'actions pouvant être considérés comme incombant aux collectivités territoriales et pouvant être mis en œuvre, soit de manière entièrement autonome par rapport aux services de l'éducation nationale, aux instances de l'état et à ses personnels, soit en collaboration avec les services de l'état sur une base partenariale. (ce qui ne signifie nullement de notre part une approbation de cette situation qui relève du rapport des forces idéologiques et politiques du moment). Je propose, dans

l'immédiat, d'explorer quatre pistes :

Aide aux devoirs

Sur cette question, la situation est très confuse. Les parents aisés assurent pour l'essentiel cette tâche pour leur progéniture, ou veillent à ce qu'elle soit assurée par des aides extérieures rémunérées. Pour les enfants des milieux populaires, c'est souvent rien, mais parfois pire : on sait, par exemple que des associations de caractère sectaire, ou religieuses fondamentalistes s'efforcent d'occuper ce créneau.

Soutien scolaire

Depuis la loi d'orientation de 1989 qui fixait l'objectif de 80% des élèves au niveau du Bac, des dispositifs divers sont censés avoir été mis en œuvre dans le système éducatif pour assurer une aide plus ou moins individualisée aux élèves en difficulté, passagère ou durable. Tous ont plus ou moins échoué devant le manque de moyens dégagés mais aussi de l'insuffisance de la réflexion sur les racines de l'échec scolaire, alors que dans le même temps le niveau des exigences ne cesse de croître. D'où une inflation ces dernières années des officines marchandes offrant des services de soutien scolaire que de nombreuses familles sont dans l'incapacité de financer. D'où même problème que pour la question précédente en ce qui concerne le « travail » des associations sectaires.

Projet éducatifs locaux

Ils sont la « couverture légale » permettant de faire financer par les collectivités locales de multiples activités relevant normalement de la responsabilité du système éducatif : aide aux devoirs, activités péri scolaires, études, enseignements de soutien ou

de rattrapage, activités péri-scolaires... tout en confiant aux élus le pilotage de l'articulation entre projet de ville et projet d'école ou d'établissement. Se posent ainsi, sur le fond, tant le problème de la maîtrise des contenus enseignés, que celui des personnels qui en assurent la conduite et, toujours, celui des inégalités de traitement d'une collectivité à l'autre.

Politique sportive et culturelle en direction des publics scolaires

C'est sans doute le domaine où l'intervention des collectivités est la plus simple à concevoir, puisqu'elle consiste à mettre à disposition des publics scolaires des activités soit existantes par ailleurs, soit conçues et organisées spécifiquement pour eux. Le grand problème, là encore, étant celui des moyens dont disposent les collectivités pour organiser ces activités.

A travers cette liste non exhaustive de questions, on voit bien que le problème posé est, fondamentalement, celui de l'unicité du service public d'éducation nationale : comment utiliser au mieux les ressources locales pour enrichir l'offre éducative sans favoriser l'éclatement du service public en unités plus ou moins importantes étroitement dépendantes des ressources et des orientations politiques des collectivités territoriales ? comment empêcher qu'un chevauchement de compétences ne contribue à la mise à mal des garanties statutaires des personnels de l'état ? comment aider à recentrer les responsabilités de chacun des partenaires de l'éducation sur ses missions telles que définies par la loi ? ou bien faut-il changer la loi ? Ce débat ne peut plus être différé.

José Tovar

Une école de l'égalité, de la justice et de la réussite pour tous : un élément d'un projet de société à visée communiste

Exposé synthétique de José Tovar lors de la Fête de l'Humanité 2005

Principes et objectifs:

Au départ, une idée forte: Le principe de l'"éducabilité de tous". En finir, en particulier, avec l'alibi du "handicap socio-culturel", nouvel avatar de l'idéologie des dons. Les élèves en échec scolaire dans le système éducatif tel qu'il fonctionne aujourd'hui sont les révélateurs des failles d'un système qui se révèle incapable (par manque de volonté politique mais aussi parce qu'il ne sait pas comment faire) de trouver les réponses nécessaires et efficaces à ce problème.

L'échec scolaire trouve ses sources, selon nous, fondamentalement dans l'organisation et le fonctionnement de la société (inégalités sociales), mais aussi dans l'organisation et le fonctionnement du système éducatif. D'où la nécessité d'agir à la fois sur les deux terrains. (Notre propos, ici, ne concerne que le deuxième aspect de cette lutte globale pour construire une société plus juste, et ne prend tout son sens que dans ce contexte).

La fonction de l'école ne saurait se réduire, comme le voudrait une propagande idéologique insistante, à adapter la jeunesse aux besoins économiques de la société. Si la préparation à l'exercice d'une profession est un aspect important de la formation, celle ci a fondamentalement pour objectif que tous les jeunes acquièrent une culture commune de haut niveau permettant à la fois une intégration professionnelle réussie, mais aussi l'exercice d'une citoyenneté responsable et l'épanouissement individuel, notamment sur le plan culturel. (l'Homme; le Travailleur; le Citoyen).

La notion de "réussite scolaire" renvoie donc, pour nous, à l'acquisition de ce haut niveau de culture commune par tous les élèves, quelle que soit la voie et la filière qu'il aura choisie. Nous situons cette "hauteur" au niveau du baccalauréat, (général, technologique ou professionnel) d'où la proposition de prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

La lutte pour la réussite scolaire de tous est d'autant plus efficace qu'elle commence tôt:

S'attaquer, pour cela, aux causes profondes de l'échec scolaire dès le plus jeune âge, dès l'école maternelle qui est le fondement du système éducatif. D'où notre proposition d'avancer l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans, avec obligation d'accueil en maternelle dès 2 ans révolus, (cette dernière disposition étant destinée notamment aux enfants des familles défavorisées).

Notre projet : 6 orientations essentielles

1. Une véritable gratuité des études: Une même base matérielle et pédagogique équipant tous les établissements et tous les élèves, accès gratuit aux transports...

2. Une lutte résolue contre toutes les inégalités: Revalorisation et extension des bourses sur critères sociaux; aide aux devoirs; accès facilité à des équipements culturels, ...

3. Un haut niveau de culture commune garanti à tous. Une "culture des cultures" fondée sur les savoirs et compétences, culture du corps et de l'esprit, culture du travail et des pratiques sociales, de la sensibilité et de la raison...

4. Une laïcité rénovée: Des formations de qualité délivrées par le service public accessibles partout, dans tous les domaines de formation.

5. Revaloriser le rôle de l'école maternelle: apprentissages précoces et socialisation, dépistage de difficultés et mise en place de stratégies de remédiation, avec mesures incitatives pour les familles populaires en direction des enfants de 2 ans.

6. Contre toutes les discriminations: prise en compte effective de toutes les différences, contre les stéréotypes sexistes, diversification des contenus et modes d'enseignement...;

Notre projet : des outils nouveaux pour atteindre ces objectifs

1. Libérer l'initiative pédagogique des personnels et favoriser le travail en équipes:

- Des Conseils Scientifiques et Pédagogiques dans les établissements indépendants de la hiérarchie.
- Des observatoires des scolarités (locaux, départementaux, académiques, régionaux et National... et un Conseil Supérieur de l'Education Nationale aux fonctions et compétences revalorisées.
- Des observatoires régionaux de l'emploi et des qualifications travaillant en synergie avec les observatoires des scolarités. Revalorisation de l'enseignement professionnel.
- Un fonds National de Lutte contre les Inégalités avec quatre terrains (ou volets) de compétences: Social; éducatif; démocratique; politique territoriale.

2. Des contenus d'enseignement rénovés, prenant en compte le pluralisme des idées, des cultures et des approches du réel; des livres scolaires soustraits au monopole éditorial de quelques grands groupes capitalistes

3. Un haut niveau de formation pour tous les personnels:

Pour les futurs enseignants: Possibilité de pré-recrutements après le baccalauréat; formation théorique et pratique allongée sur trois ans, débouchant sur un diplôme universitaire de type "Mastère" dans des IUFM au fonctionnement amélioré. Formation continue adaptée aux besoins en liaison avec la recherche en éducation, intégrée dans le temps de service. D'où conception nouvelle de "l'enseignant concepteur"

4. Des parents et des élèves partenaires

Dans le cadre des collaborations Personnels du système éducatif / société / Parents, nécessaires

au déroulement des scolarités dans le respect des compétences et responsabilités de chacun: (responsabilité partagée).

- Création d'un statut de parent - délégué comparable à celui de délégué du personnel,
- Création d'un statut de "Citoyen en formation" pour les élèves du second degré, impliquant une pratique réelle des droits effectifs de citoyen , en particulier droit politique et droit syndical.

5. Une formation continue et des possibilités de VAE garantis efficaces grâce à un haut niveau de formation initiale .

Nous ne parlons pas ici que de la formation professionnelle, mais aussi de formation générale. Implique notamment une relance et une rénovation des GRETA.

Cadre général : un système de sécurité d'emploi ou de formation pour tous les travailleurs

6. Une méthode: la démocratie participative

La gestion du système éducatif est délibérément placée sous la règle de la double légitimité: celle des assemblées élues au suffrage universel (municipalité, conseil général, conseil régional, parlement); et celle des instances consultatives auxquelles sont associés personnels, parents et usagers (conseil d'administration, C(d)(a)EN; Conseil Supérieur de l'éducation Nationale, dont nous demandons le rétablissement). Cette conception oblige au dialogue à tous les niveaux et interdit de fait toute dérive autoritariste dans les modes de prise de décision, quel que soit le type de problème à résoudre.

Nous attachons une grande importance à cette question, qui devra faire l'objet d'un approfondissement de la réflexion entre partenaires.

En guise de conclusion:

Se donner les moyens de notre ambition, d'où la proposition de porter à 7% du PIB (au lieu de 6,1% actuellement) la contribution du budget de l'état à la dépense globale d'éducation. (~ 45 M. en 5 ans).

Éléments de bibliographie

- ➔ Réussir notre école, G. Aschiéri – La Table ronde.
 - ➔ L'école en France : Crises, politiques, perspectives, sous la direction de J .P. Terrail – La Dispute.
 - ➔ L'institution scolaire et ses miracles, Smain Laacher – La Dispute.
 - ➔ Pour l'école : Le rapport Langevin-Wallon, Cl. Allègre, F ; Dubet, Ph. Meirieu – Mille et une nuits.
 - ➔ Enseigner l'entreprise, Institut FSU et ATTAC – Nouveaux regards et % Attac.
 - ➔ Collège : Peut mieux faire, Notes de la Fondation Copernic – Syllepse.
 - ➔ Ecole : Terrain miné, Carole Diamant, Liana Levi.
 - ➔ La déscolarisation, sous la direction de D. Glasmon et F. Leuvrard – La Dispute.
 - ➔ L'école n'est pas une entreprise : Le néolibéralisme à l'assaut de l'enseignement public, Ch. Laval – La Découverte.
 - ➔ Cinq études sur Célestin Freinet, A. Vergougnot – Presses Universitaires de Caen
 - ➔ L'école et les tentations réactionnaires, J.M. Barreau – L'aube essai.
 - ➔ De l'éducation, Jean Jaurès – Nouveaux regards, Syllepse.
 - ➔ Quelle mixité pour l'école ? Les débats du Conseil national des programmes – Albin Michel CNDP.
 - ➔ L'école des chances : Qu'est-ce qu'une école juste ?, F. Dubet – La République des idées, Seuil.
 - ➔ Lettre à un jeune professeur, Philippe Meirieu – Nouveaux regards – Syllepse
 - ➔ Radiographie du peuple lycéen, ouvrage coordonné par Roger Establet
 - ➔ Les mutations de l'école, ouvrage coordonné par Martine Fournier – Edition Sciences humaines
- ➔ Vous souhaitez recevoir la lettre du réseau par Internet, signalez-vous en écrivant à praymond@pcf.fr en

Participer au Forum National du 5 novembre 2005

Quels leviers politiques pour la transformation progressiste de l'école ?

De 9h30 à 17h30 - Place du Colonel Fabien – Salle du Conseil National

Inscription préalable

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Plateau repas prévu pour le déjeuner – Frais de participation : 10 €

indiquant vos noms, prénoms, votre adresse email ainsi que vos coordonnées postales.